



Comment desolidariser mon ex compagne d un credit a la conso

Par francois, le 06/01/2010 à 16:06

Bonjour,

je suis en instance de separation avec mon ex compagne, nous etions pas maries mais nous avons deux enfants en commun, et comme ca ne se passe pas tres bien dans les echanges sociaux, j ai besoin d aide.

nous avons contracter un pret pour l achat d un voiture il y a maintenant 7 mois , lorsque nous l avons acheter ma compagne c 'est portee co empruntrice du dit credit, sans pour autant debourser un seul centimes dans l histoire car j ai fait reprendre mon ancienne voiture pour diminuer le pret puis ais rembourser seul les echeances, hors aujourd'hui apres divers tentatives amiables pour recuperer la carte grise du dit vehicule(elle est au deux noms) elle me demande de lui prouver sa desolidarisation du pret . Ce que je peut faire par le biais de mon oncle me rachetant le credit en totalitee. Mais voila ma question j ai peur qu une fois la procedure de rachat instalee lui prouvant qu elle n en fait plus partie elle me demande la moitie de la somme du dit vehicule , puisque proprietaire au meme titre que moi . Que puis-je faire, en amon pour eviter ce genre de probleme? puis-je lui faire signer une lettre de renonciation de toutes procedure? ou dois je voir mon avocat pour conseil de sa part . merci pour vos reponses eclairees